

PORTER A CONNAISSANCE

ICPE - Plateforme de compostage

SITE NORMANDIE - COMMUNE DE NOUMEA



Titre : Porter à connaissance pour les installations ICPE - SVP Mana - Commune de Nouméa

Demandeur : SVP Mana

Destinataire(s) : 3DT (1 exemplaire papier et une version numérique)

Copie(s) : -

Référence commande : DEVIS CAPSE NC-24-25-968

HISTORIQUE DU DOCUMENT

Rev 0	15/12/2024	C. DELORME	C. DELORME	C. DELORME	A. BEAUVOIS	Version initiale
Version	Date	Rédaction	Vérification	Approbation	Approbation client	Commentaires

Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies à CAPSE NC, des données (scientifiques ou techniques) disponibles et objectives et de la réglementation en vigueur.

La responsabilité de CAPSE NC ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalents qui seraient portés par CAPSE NC dans le cadre des prestations qui lui sont confiées, peuvent aider à la prise de décision. La responsabilité de CAPSE NC ne peut donc se substituer à celle du décideur.

Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou sinon de manière objective. Son utilisation sous forme d'extraits ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée.

CAPSE NC dégage toute responsabilité pour chaque utilisation du rapport en dehors de la destination de la prestation.

- Document confidentiel -

Toute diffusion est interdite sans
l'autorisation expresse de la société CAPSE NC.

Sommaire

AVANT PROPOS	7
PARTIE 1 : IDENTITE DU DEMANDEUR	8
1 • Présentation du demandeur	9
1.1 • Dénomination et raison sociale du demandeur	9
1.2 • Responsable du suivi du dossier	9
PARTIE 2 : DESCRIPTIION DES INSTALLATIONS MODIFIEES ET DES MODALITES D'EXPLOITATION	10
2 • Contexte, localisation du site et contexte réglementaire	11
2.1 • Contexte	11
2.1 • Classement ICPE	11
2.2 • Situation géographique	12
2.3 • Situation foncière et cadastrale	13
2.1 • Plan des installations	13
3 • Description de l'activité modifiée	13
4 • Modification des impacts associés	15
4.1 • Qualité de l'air	15
4.2 • Topographie	15
4.3 • Hydrogéologie et gestion des eaux	15
4.4 • Flore et faune	15
4.5 • Occupations et utilisation du site et des alentours, réseaux et servitudes	15
4.6 • Patrimoine culturel, coutumier, historique et archéologique	15
4.7 • Risques technologiques	15
4.8 • Trafic routier	15
4.9 • Ambiance sonores, lumineuses, vibrations	15

4.10 • Paysage.....	15
4.11 • Gestion des ressources.....	16
4.12 • Gestion des déchets	16
5 • Gestion des risques.....	16
6 • ANNEXES.....	17

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Kbis et RIDET	18
Annexe 2 : Plan de localisation	19
Annexe 3 : Plan des installations.....	20
Annexe 4 : Justificatif d'évacuation des VHU.....	21

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site SVP Mana, source : georep.nc, CAPSE.NC..... 13

AVANT PROPOS

Le présent porteur à connaissance a pour objectif d'identifier les modifications prévues d'activités dans le cadre de l'arrêté n°897-1012/ARR/DENV du 19 avril 2012 autorisant la société Surfaces Vertes Propre (SVP) Mana à exploiter une installation de compostage des déchets verts et de boues de station d'épuration, sise lot 115 de la zone industrielle de Normandie, commune de Nouméa et de demander la levée de la suspension d'activité à partir du 1^{er} Janvier 2025.

Suite à l'arrêté n°481-2017/ARR/DENV du 08 Février 2017 ordonnant la suspension d'activité et imposant des mesures d'urgence, la société SVP Mana a mis en œuvre l'ensemble des points attendus et est en cours de mises en place de modifications de son activité pour une reprise progressive à partir de Janvier 2025.

Ainsi afin d'évaluer le niveau de maîtrise des risques et des impacts des modifications apportées, le porteur à connaissance présente les modifications selon le code de l'environnement de la province Sud. Pour rappel, le site est classé à autorisation ICPE sur les rubriques 2720, 2723 et 2710.

PARTIE 1 : IDENTITE DU DEMANDEUR

1 • Présentation du demandeur

1.1 • Dénomination et raison sociale du demandeur

Raison sociale ou dénomination	SVP MANA
Forme juridique	SARL
Adresse du siège social	Lot 115 Zone industrielle de Normandie BP 188 - 98845 NOUMEA
RIDET	623 595

Le Kbis et le Ridet des sociétés sont présentés en **annexe 1**.

1.2 • Responsable du suivi du dossier

Nom, prénoms	André BEAUVOIS
Qualité	Gérant
Coordonnée	☎ (+687) 44 58 58 Mail : svpmana@mls.nc

PARTIE 2 : DESCRIPTIION DES INSTALLATIONS MODIFIEES ET DES MODALITES D'EXPLOITATION

2 • Contexte, localisation du site et contexte réglementaire

2.1 • Contexte

Le site est autorisé par l'arrêté n°897-1012/ARR/DENV du 19 avril 2012 qui a fait l'objet d'une suspension par l'arrêté n°481-2017/ARR/DENV du 08 Février 2017. Depuis, SVP Mana a mise en place l'ensemble des mesures d'urgence demandées :

- gestion de l'ensemble des mesures associées au départ de feu (mesures de gestion de crise et analyse du phénomène)
- suivi du milieu physique et naturel en aval,
- évacuation des stockages de déchets présents, dont les VHU (justificatif fournis en Annexe 4).

L'évacuation des déchets présents sera finalisée fin 2024. L'exploitant souhaite reprendre son activité au plus vite dans un format plus réduit au vu du contexte économique et laissant le temps de valider les mesures de gestion des risques et des impacts avant une reprise complète.

2.1 • Classement ICPE

Pour rappel, le site est classé à autorisation selon le code de l'environnement de la province Sud. Dans le cadre de la reprise d'activités, l'exploitant réalisera uniquement du compostage à partir de déchets verts sans boues de station d'épuration.

Le classement ICPE de l'arrêté de 2012 est le suivant :

Rubrique	Caractéristiques					Seuil	Régime
2720 - 4	Installation de compostage					Sans seuil	Autorisation
2723 - 4	Installation de compostage					Sans seuil	Autorisation
2170	Fabrication des engrains et supports de culture à partir de matières organiques La capacité de production par andains : 8,2 t/j La capacité de production par composteurs (boues et déchets verts broyés en mélange) : 6 t/j Soit une capacité totale de 14,2 t/jour					1 t/j \leq Cp < 10 t/j	Autorisation
2260	Broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épulage et décorticage des substances végétales et de tous produits organiques, naturels, artificiels ou synthétiques. Puissance installée de l'ensemble des machines : 242 kW					20 kW < Puissance \leq 200 kW	Déclaration
2171	Dépôt de fumiers, engrains et supports de culture renfermant des matières organiques Dépôt de 210 m³					V > 200 m ³	Déclaration
2710	Déchetterie aménagée pour la collecte des déchets verts apportés par le public 2215 m² sur la plate-forme haute					100 m ² < S \leq 2500 m ²	Déclaration
1432	Produits	Vol. m3	Coeff. Produits ^(*)	Coeff. Stockage	Qté totale équivalente	5 m ³ < Qté _{éq}	Non classé
	Gazole	5	1/5	1	1 m³		
1434-1	Produits	Débit	Coeff. Produits ^(*)	Débit total équivalent			Non classé

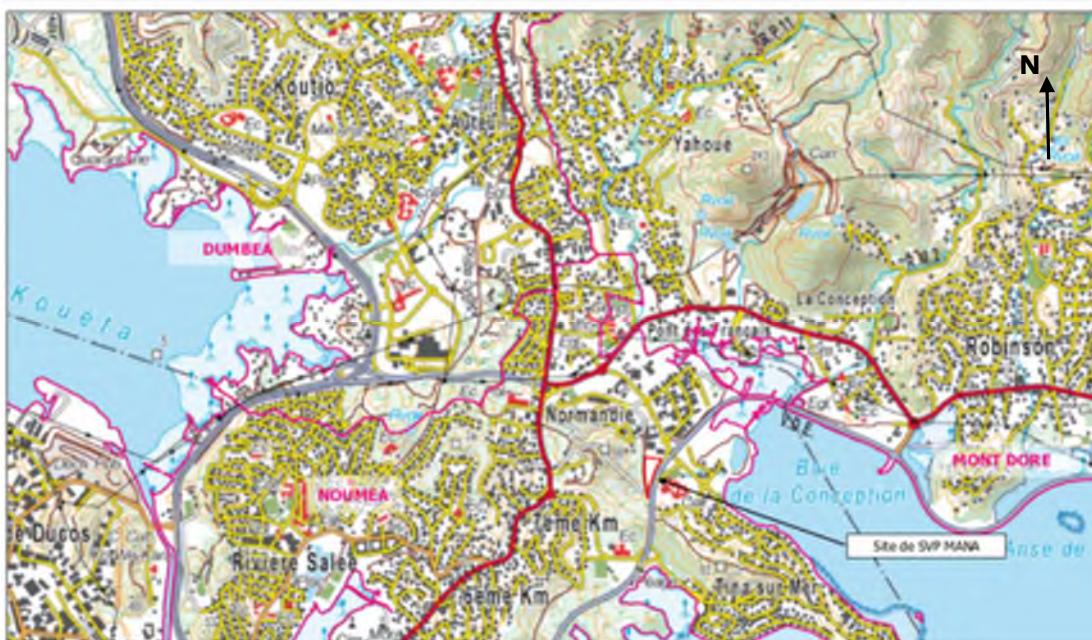
Rubrique	Caractéristiques				Seuil	Régime
	Gazole	5 m ³ /h	1/5	1 m³/h	Débit équivalent maximum $\leq 1 \text{ m}^3 / \text{h}$	

La suppression temporaire de l'apport de boues de station d'épuration et la mise à jour de la nomenclature ICPE modifie le classement de la manière suivante de manière temporaire :

Rubrique	Caractéristiques					Seuil	Régime
2780	Installation de compostage 3 000 tonnes de déchets verts par an 8,3 t/j					Inférieur à 10t/j	Déclaration
2260	Broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épulage et décorticage des substances végétales et de tous produits organiques, naturels, artificiels ou synthétiques. Puissance installée de l'ensemble des machines : 242 kW					20 kW < Puissance $\leq 200 \text{ kW}$	Déclaration
2171	Dépôt de fumiers, engrais et supports de culture renfermant des matières organiques Dépôt de 210 m³					$V > 200 \text{ m}^3$	Déclaration
2710	Déchetterie aménagée pour la collecte des déchets verts apportés par le public 2215 m²					$100 \text{ m}^2 < S \leq 2500 \text{ m}^2$	Déclaration
1432	Produits	Vol. m3	Coeff. Produits ^(*)	Coeff. Stockage	Qté totale équivalente	5 m ³ < Qté _{eq}	Non classé
	Gazole	5	1/5	1	1 m³		
1434-1	Produits	Débit	Coeff. Produits ^(*)	Débit total équivalent		Débit équivalent maximum $\leq 1 \text{ m}^3 / \text{h}$	Non classé
	Gazole	5 m ³ /h	1/5	1 m³/h			

2.2 • Situation géographique

Le site de SVP Mana est situé sur le lot n°115 de la zone d'activité de Yahoué à Normandie, sur la commune de Nouméa en province Sud.



Figure

1 :

Localisation du site SVP Mana, source : georep.nc, CAPSE.NC

Le plan de localisation du site au 1/50 000eme est présenté en **Annexe 2**.

2.3 • Situation foncière et cadastrale

La parcelle (lot n°115) accueillant la plateforme de compostage appartient à la Société Immobilière de Nouvelle Calédonie (SIC). Une convention d'occupation précaire a été signée entre la SIC et la SVP Mana pour une durée de trois ans à dater du 1 mai 2008 présenté en Annexe 5.

2.1 • Plan des installations

Comme indiqué, l'exploitant a prévu de reprendre son activité de manière progressive avec uniquement le compostage des déchets verts avec une planification de l'imperméabilisation des plateformes en fonction de l'avancement de l'activité pour être supportable économiquement.

Le site sera organisé de la manière suivante :

- une plateforme d'accueil des déchets verts pour les usagers dont le public,
- une plateforme de fermentation,
- une plateforme de maturation,
- une plateforme de stockage du produit fini.

Le plan des installations est fourni en **annexe 3**.

3 • Description de l'activité modifiée

La plateforme de compostage prendra en compte uniquement les déchets verts (bois non traités et feuillus).

Ces déchets seront triés sur la plateforme de réception pour vérifier l'absence d'autres déchets non autorisées dans l'installation.

La transformation aérobie appelée aussi compostage, représente un processus biologique hautement significatif dans la gestion des déchets organiques. Ce processus implique la décomposition contrôlée de la matière organique en présence d'oxygène, grâce à l'action synergique de micro-organismes.

Le compostage aérobio génère de la chaleur et assure la production d'un amendement organique stable, riche en nutriments et exempt de pathogènes.

Il est à noter qu'en amont de la plateforme de fermentation un fossé EP sera mis en place afin de dévier les eaux du bassin versant.

En cohérence avec la réglementation relative au compostage (n°2780 du code de l'environnement de la province sud et de l'arrêté type métropolitain), la plateforme de compostage est organisée en zones de travail qui sont :

- Broyage des structurants : le broyage des déchets verts sera réalisé sur la plateforme de stockage des déchets verts après tri.
- Aire de stockage des déchets verts : l'aire de stockage ne sera pas imperméabilisée dans un premier temps et équipée de façon à pouvoir recueillir les eaux de ruissellement y ayant transité. Cette aire sera située à plus de 8 mètres des limites de propriété du site. Les lixiviats de l'aire de stockage des entrants seront reliés au décanteur.
- Aire de fermentation : l'installation comprend une surface imperméable munie d'un système de collecte des eaux et des lixiviats. Le site étant située à distance de voisinage atténuant les odeurs potentielles, aucun équipement de désodorisation n'est prévu.
Lors de cette phase, la température doit atteindre un pic compris entre 55°C et 70°C afin de respecter les conditions de fermentation. La hauteur des andains ne dépassera pas 3 mètres et il n'y aura pas de mélange des andains. De plus, une sonde de température ou un thermomètre à 70 cm de profondeur devra être placée pour réaliser des mesures de manière récurrente. Plusieurs mesures de température devront être prise à plusieurs points de l'andain. La température des andains sera prise tous les jours en continue pour assurer une fiabilité constante des résultats. Ce sont les températures qui vont permettre de déclencher les retournements : lorsqu'elles baissent autour de 50°C. Les lixiviats de l'aire de fermentation seront dirigés vers le décanteur pour traitement.
- Aire de maturation : elle ne sera pas imperméabilisée dans un premier temps. Les lixiviats seront dirigés vers le décanteur. Cette période est nécessaire afin de permettre à la température de diminuer progressivement, et de stabiliser le compost.
- Aire de stockage du compost : le compost sera stocké avant utilisation. Afin de conserver les caractéristiques du compost, une protection par bâche ou par un auvent pourra être mis en place.

Le retournement des matières végétales sur les aires de fermentation et de maturation sera réalisé par engins mécanisés type pelle mécanique afin d'assurer la bonne aération de l'installation en fonction des relevés de température.

SVP Mana souhaite utiliser, à ce stade, le compost dans la réhabilitation de site miniers et pépinières pour la replantation d'espèces endémiques dans le cadre de projet de compensation de biodiversité. Il est important de souligner que, malgré les avantages écologiques de cette approche, les risques sanitaires associés à la présence de métaux sont pris en compte et que ces déchets compostés ne seront pas utilisés pour l'alimentation.

Une analyse des produits issus du compost sera réalisée dans l'année de redémarrage de l'activité.

L'ensemble des installations fonctionnent en permanence en journée ouverte. Aucune exploitation n'est prévue en WE ou nuit.

4 • Modification des impacts associés

4.1 • Qualité de l'air

La modification de l'activité n'a aucun impact direct sur la qualité de l'air, étant donné l'absence de modification significative de l'activité.

4.2 • Topographie

Étant donné que le site est déjà construit et que la plateforme de fermentation est déjà imperméabilisée ainsi que les autres plateformes d'activité avec leur système de gestion des eaux, aucun impact sur la topographie n'a été relevé.

4.3 • Hydrogéologie et gestion des eaux

Aucun impact sur la gestion des eaux n'est observé car le décanteur présent est conservé selon le dimensionnement transmis préalablement.

4.4 • Flore et faune

Le site étant déjà aménagé, aucun impact sur la flore et la faune n'est observé du fait de l'absence de défrichement.

4.5 • Occupations et utilisation du site et des alentours, réseaux et servitudes

Le site étant déjà aménagé, aucun impact sur l'occupation du sol, les réseaux et servitudes n'a été relevé.

4.6 • Patrimoine culturel, coutumier, historique et archéologique

Le site étant déjà aménagé, aucune découverte culturelle, coutumière, historique ou archéologique n'a été observé.

4.7 • Risques technologiques

L'ensemble de l'installation est conçu dans le respect des exigences réglementaires et préconisations professionnelles en matière de sécurité incendie. Le site est équipé de moyens de premières interventions (extincteurs et RIA), ainsi que d'un poteau incendie à moins de 200m, la gestion des situations d'urgence sera réalisée par l'exploitant avec la programmation d'exercices annuels avec les pompiers.

4.8 • Trafic routier

Le site étant déjà aménagé, l'activité reprenant, le trafic routier estimé dans le cadre de l'autorisation reprendra.

4.9 • Ambiance sonores, lumineuses, vibrations

Bruit : L'activité de compostage étant déclaré dans l'autorisation initial, aucune nuisance sonore supplémentaire n'est attendue.

Lumière et vibration : il n'y aura pas d'utilisation de lumières la nuit et aucun élément mécanique ne provoquera de vibration.

4.10 • Paysage

Le site étant déjà aménagé, aucun impact visuel supplémentaire n'est attendu sur leur environnement.

4.11 • Gestion des ressources

Aucune modification n'est attendue par rapport au dossier d'autorisation initial.

4.12 • Gestion des déchets

Aucune modification n'est attendue par rapport au dossier d'autorisation initial.

5 • Gestion des risques

Le site est accessible par les sapeurs-pompiers. Durant les heures d'activité l'accès aux installations est contrôlé. Un dispositif permanent d'affichage et de signalisation informe le public notamment sur les modalités de circulation, de stationnement et de dépôt des déchets et sur les interdictions associées à la bonne gestion et sécurisation du site.

Un plan de gestion du risque est présenté à l'accueil indiquant les zones de circulation, les moyens de défense incendie, l'interdiction de fumer sur site.

Le site dispose d'un poteau incendie à moins de 200m du risque, une réserve de matériaux de recouvrement de 6000 m3, d'un réseau de RIA, et d'extincteurs répartis aux différents lieux présentant un risque spécifique.

Les RIA seront mise en place courant premier trimestre 2025.

L'ensemble du personnel est formé à ces moyens de gestion du risque.

Un débroussaillage régulier est réalisé sur une bande de 10m autour de l'ensemble du site point cette bande coupe-feu permet de limiter la propagation d'un départ de feu aux tiers.

6 • ANNEXES

Annexe 1 : Kbis et RIDET



EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 17 décembre 2024

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 623 595 R.C.S. Nouméa
Date d'immatriculation 12/06/2001
Dénomination ou raison sociale SURFACES VERTES PROPRES MANA
Sigle SVP MANA
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Capital social 10 000 000,00 Franc Cfp
Adresse du siège lot 115 zone industrielle de Normandie BP 188 98845 Noumea CEDEX
Durée de la personne morale Jusqu'au 10/06/2100
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms BEAUVOIS André Hé-Mana
Date et lieu de naissance Le 02/11/1976 à Nouméa (988)
Nationalité Française
Domicile personnel 7 rue du Commandant Rougy Nouméa 98800 Noumea

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 96 lotissement Leko Vallon Dore Mont Dore 98810 LE MONT DORE
Activité(s) exercée(s) Entretien des espaces verts, taille et élagage.
Date de commencement d'activité 01/01/2001
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation personnelle

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- *Mention n° 3* La société n'est ni en sauvegarde ni en redressement ni en liquidation judiciaire

Le registre du commerce de Nouméa



FIN DE L'EXTRAIT

SITUATION AU REPERTOIRE RIDET

A la date du mercredi 18 décembre 2024

SURFACES VERTES PROPRES MANA
BP 188
98845 NOUMEA CEDEX

Situation de l'entreprise	Inscrite, immatriculée au Ridet depuis le 11/06/2001
Numéro RID	0 623 595
Désignation	SURFACES VERTES PROPRES MANA
Sigle, Nom commercial	SVP MANA
Forme juridique	SARL
Situation de l'établissement	Immatriculé le 11/06/2001, déclaré actif au 25/04/2001
Numéro RIDET	0 623 595.001
Enseigne	SVP MANA
Adresse	Lot 115 Zone industrielle Normandie Nouméa
Activité principale exercée (APE)	Entretien des espaces verts, taille et élagage
Code APE	81.30Z Services d'aménagement paysager
Activités secondaires éventuelles	•Lutte contre les insectes et les champignons

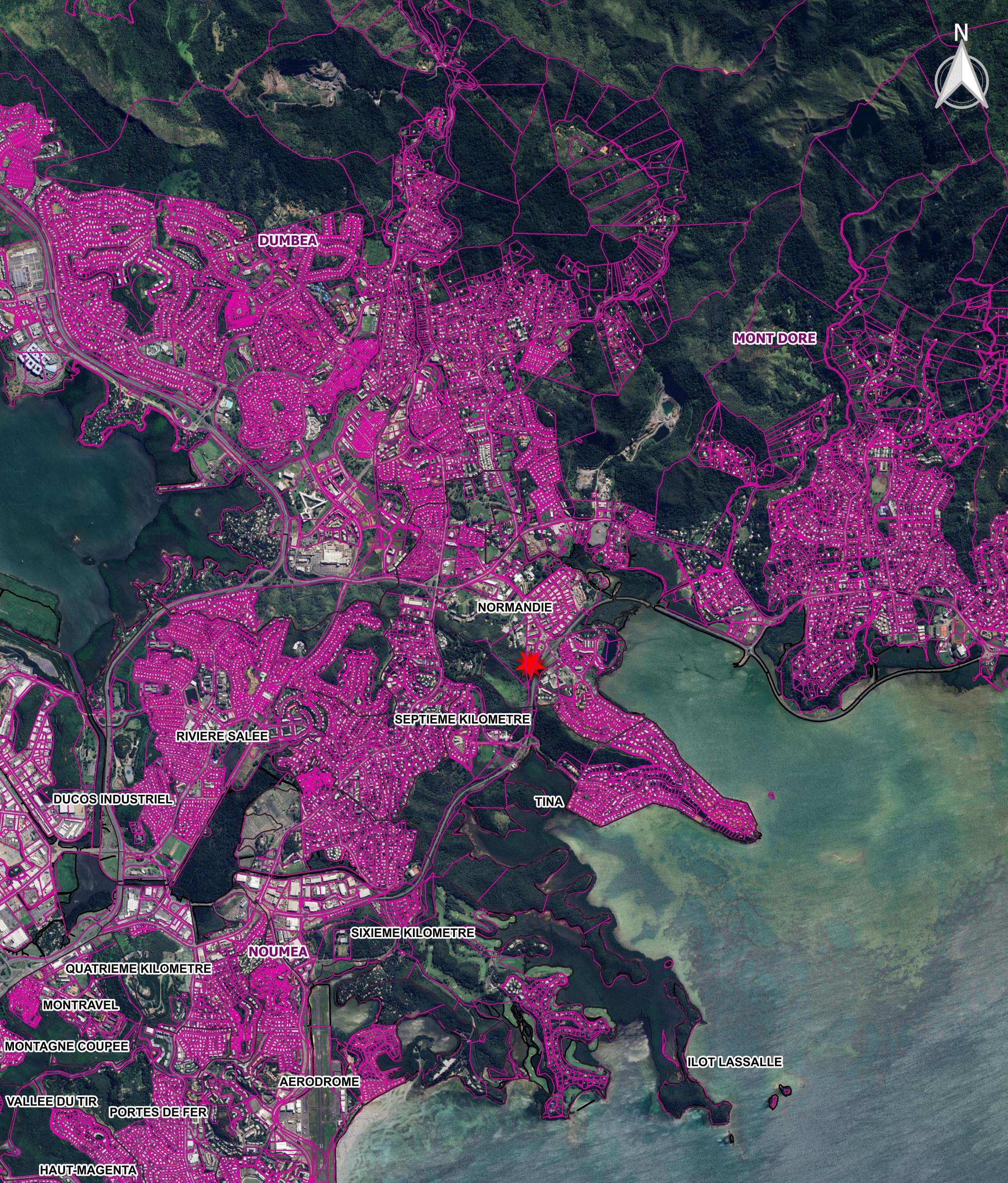
IMPORTANT

Le numéro Ridet doit obligatoirement figurer sur toute correspondance de l'entreprise.

En cas de modification (adresse, activité, statut, raison sociale ...) ou désaccord avec l'un des renseignements portés sur cet avis, contactez le centre de formalités des entreprises dont vous dépendez (CCI, CMA ou Chambre d'agriculture).

Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation. À l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code d'Activité Principale Exercée (APE), n'ont de valeur que pour les applications statistiques. Ce code APE est attribué par l'Isee, selon la Nomenclature des Activités Françaises applicable en Nouvelle-Calédonie.

Annexe 2 : Plan de localisation



Plan de situation

Légende :



Localisation du projet



Cadastre

Dossier de déclaration
SVP MANA

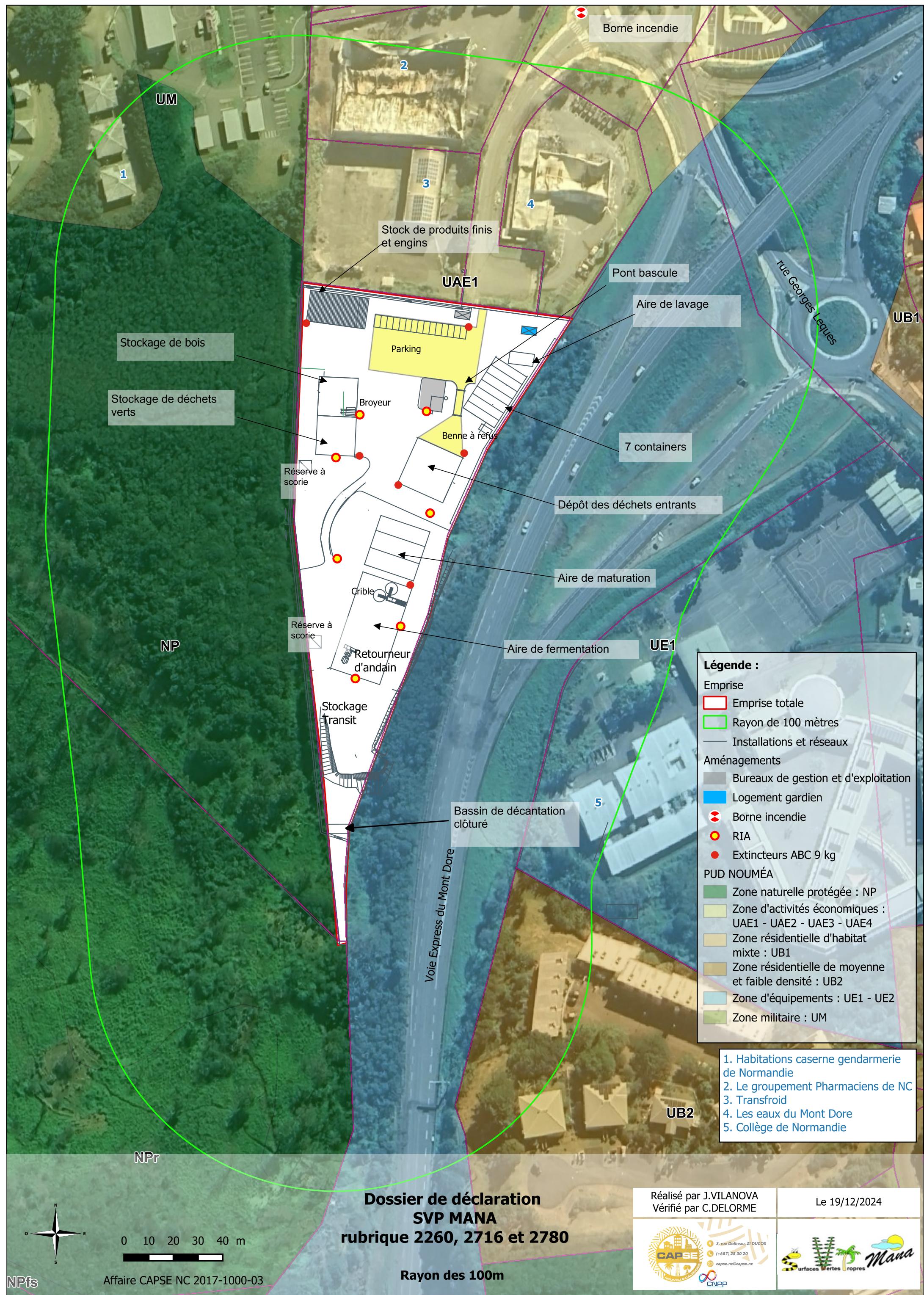
URM Rédacteur : CAPSE-NC

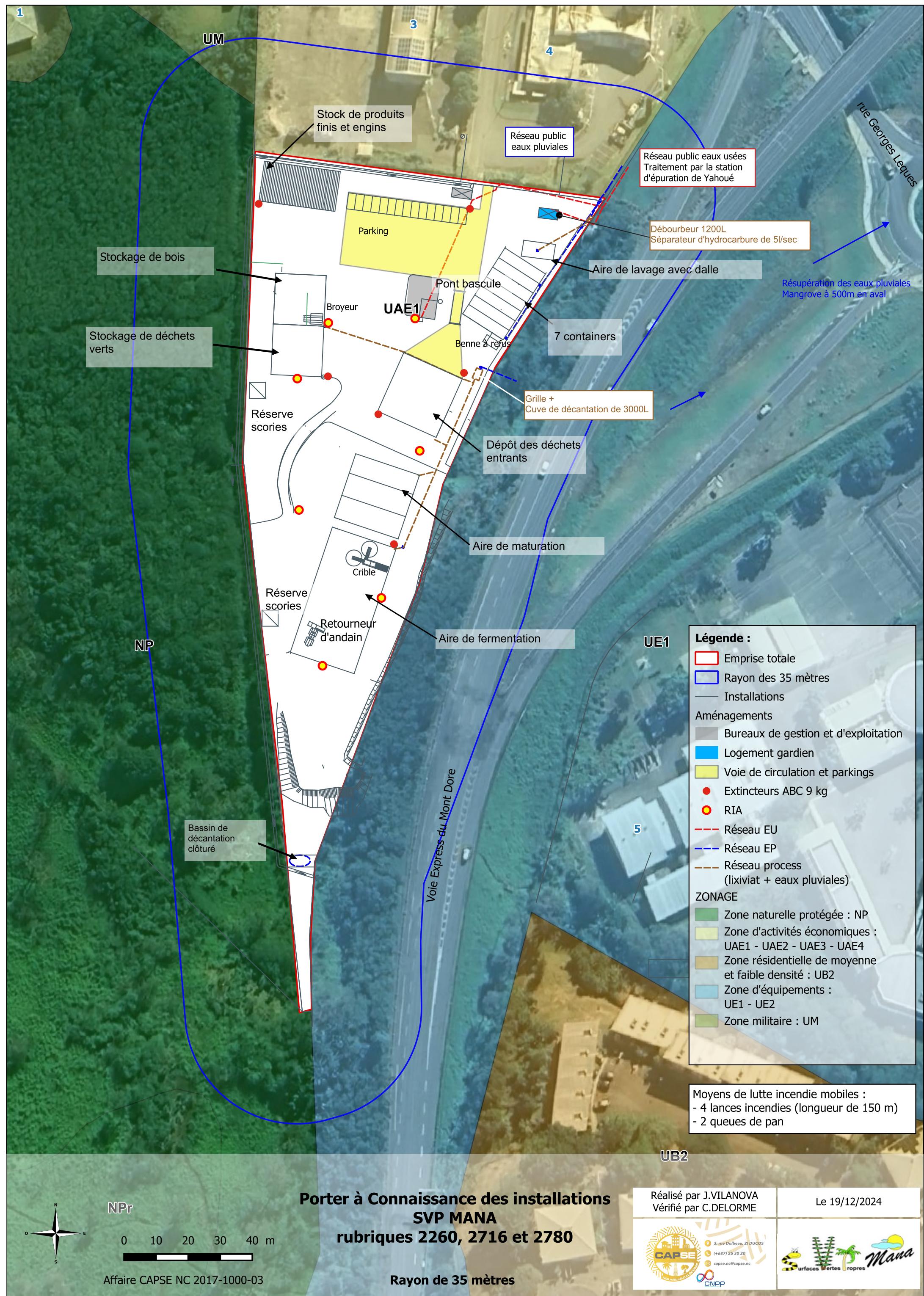
- Fond : GEOREP
- Échelle : 1/25000

0 500 1 000 m

URMI

Annexe 3 : Plan des installations





Annexe 4 : Justificatif d'évacuation des VHU



BORDEREAU DE SUIVI DES DECHETS

N° du bordereau :

1 – A remplir par le producteur du déchet

Dénomination :	S'UP Normandie			N° de RIDET :
Responsable :				
Coordonnées :				Tél :
Type de déchet :	<input checked="" type="checkbox"/> Métaux	<input type="checkbox"/> PVC, bois, carton, plastique, papier	<input type="checkbox"/> Bombes aérosols	<input type="checkbox"/> Déchets souillés
	<input type="checkbox"/> Huile	<input type="checkbox"/> Cartouches de graisse	<input type="checkbox"/> Batterie	<input type="checkbox"/> Filtres à huile
	<input type="checkbox"/> Déchet inerte		<input type="checkbox"/> Autre :	
Conditionnement :	<input checked="" type="checkbox"/> Benne	<input type="checkbox"/> Citerne	<input type="checkbox"/> Fût	<input type="checkbox"/> Palette
Date de remise au transporteur :	du 04/12/24 au 06/12/24			
Je, soussigné....., atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus, et que les conditions exigées pour le conditionnement et l'emballage ont été remplies.				
Nom et prénom du signataire :	Signature :			

2 – A remplir par le collecteur

Dénomination : EMC	N° de RIDET :
Responsable : MATTALIANO Hiro	
Coordonnées (adresse / mail): servicebennes@emc.nc	Tél : (687) 26 02 60 Fax : (687) 26 99 89
Opérations éventuelles de reconditionnement / manipulations effectuées :	Remarques particulières :
Date de remise à l'installation de traitement :	Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Cachet de l'installation de traitement :	Motifs du refus :
du 04/12/24 au 06/12/24	

Quantité prise en charge :

Nb d'unités : 17 voyage Poids (t) ou Volume (l) : 99,4T

Dénomination usuelle : fer

Quantité estimée

Quantité réelle

Je soussigné,, atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire :

Signature : 14, av. Baie de Koutio • ZI de Ducos
BP 3292 - 98846 NOUMEA CEDEX

260 260 269 989

EMC RECYCLAGE

3 – A remplir par l'installation de traitement

Dénomination : Responsable : Coordonnées (adresse / mail) : Déchets pris en charge le : Lot accepté :	N° de RIDET : RC Nouméa 2353 - Ridet 023531 Tél : (687) Fax : (687)
14, av. Baie de Koutio • ZI de Ducos BP 3292 - 98846 NOUMEA CEDEX 14, av. Baie de Koutio • ZI de Ducos BP 3292 - 98846 NOUMEA CEDEX 14, av. Baie de Koutio • ZI de Ducos BP 3292 - 98846 NOUMEA CEDEX 14, av. Baie de Koutio • ZI de Ducos BP 3292 - 98846 NOUMEA CEDEX	14, av. Baie de Koutio • ZI de Ducos BP 3292 - 98846 NOUMEA CEDEX

Quantité réelle réceptionnée :

Nb d'unités : 17 voyage

Poids (t) ou Volume (l) : 99,4T

Dénomination usuelle : fer

En cas d'exportation :	Opérations de conditionnement / reconditionnement / manipulations effectuées : N° d'identification du ou des conteneurs : Localisation du ou des conteneurs avant expédition (adresse) : Destination finale des accumulateurs : Date d'expédition :
------------------------	---

Je soussigné,, atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.
Nom et prénom du signataire :

Signature : 14, av. Baie de Koutio • ZI de Ducos
BP 3292 - 98846 NOUMEA CEDEX

260 260 269 989

RC Nouméa 2353 - Ridet 023531

SVP MANA
BEAUVOIS André

BP 188
98845 NOUMÉA CEDEX

FACTURE N° C0002123

Désignation	Qté	Px Unitaire	TGC	Total
CHANTIER NORMANDIE				
Découpe et évacuation de 8 camions dépollués / forfait	1,00	350 000	6,00	350 000
Ferraille pour info / tonne*	99,40		11,00	

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Total Taxe	NET A PAYER
TGC Spe	350 000	6%	21 000	350 000	21 000	371 000 XPF

La présente facture est arrêtée à la somme de :
Trois cent soixante et onze mille FRANCS CFP

En votre aimable règlement.

CONDITIONS DE REGLEMENT : COMPTANT

SGCB 18319 06705 06181901015 09 - BCI 17499 00010 11081102023 11 - BNC 14889 00050 08500113333 14

Page 1



ÉTABLISSEMENTS MÉTALLURGIQUES CALÉDONIENS

SARL AU CAPITAL DE 25 000 000 F RIDET : 023531 001 - RCS NOUMÉA 64B 023 531
TÉLÉPHONE : 260 260 - **FAX** 269 989 **E-MAIL** : secretariat@emc.nc - **SITE INTERNET** : www.emc.nc
14 AV. BAIE DE KOUTIO - Z.I DE DUCOS B.P. 3292 - 98846 NOUMÉA CEDEX NOUVELLE-CALÉDONIE

Etablissement Metallurgique Caledoniens

14, avenue baie de Koutio

TEL : 260.260 FAX : 26.99.89

Date : 04/12/2024

Num de fiche : 12240757

Transporteur : TMT

Camion : 312727+455281

Heure entrée : 12:25

Heure sortie : 12:25

Client :

SVP MANA

Chantier :

NORMANDIE

-

98800 NOUMEA

98800 NOUMEA

Description	Poids Brut	Tare	Poids Net	Qté U	Tarif	Montant HT
FERRAILLE GROSSE	19 350	14 350	5 000	5,000	500/T	2 500

Total H.T : 2 500 CFP
T.G.C : 275 CFP
Total T.T.C : 2 775 CFP

Signature :

Etablissement Metallurgique Caledoniens

14, avenue baie de Koutio

TEL : 260.260 FAX : 26.99.89

Date : 04/12/2024

Num de fiche : 12240758

Transporteur : TMT

Camion : 312727+455281

Heure entrée : 13:26

Heure sortie : 12:26

Client :

SVP MANA

Chantier :

NORMANDIE

-

98800 NOUMEA

98800 NOUMEA

Description	Poids Brut	Tare	Poids Net	Qté U	Tarif	Montant HT
FERRAILLE GROSSE	19 250	14 400	4 850	4,850	500/T	2 425

Total H.T :	2 425 CFP
T.G.C :	267 CFP
Total T.T.C :	2 692 CFP

Signature :

Etablissement Metallurgique Caledoniens

14, avenue baie de Koutio

TEL : 260.260 FAX : 26.99.89

Date : 04/12/2024

Num de fiche : 12240759

Transporteur : TMT

Camion : 312727+455281

Heure entrée : 12:26

Heure sortie : 12:26

Client :

SVP MANA

Chantier :

NORMANDIE

-

-

98800 NOUMEA

98800 NOUMEA

Description	Poids Brut	Tare	Poids Net	Qté U	Tarif	Montant HT
FERRAILLE GROSSE	17 500	14 400	3 100	3,100	500/T	1 550

Total H.T :	1 550	CFP
T.G.C :	171	CFP
Total T.T.C :	1 721	CFP

Signature :

Etablissement Metallurgique Caledoniens

14, avenue baie de Koutio

TEL : 260.260 FAX : 26.99.89

Date : 04/12/2024

Num de fiche : 12240761

Transporteur : TMT

Camion : 321727+455281

Heure entrée : 12:28

Heure sortie : 12:28

Client :

SVP MANA

Chantier :

NORMANDIE

-

98800 NOUMEA

98800 NOUMEA

Description	Poids Brut	Tare	Poids Net	Qté U	Tarif	Montant HT
FERRAILLE GROSSE	19 400	14 400	5 000	5,000	500/T	2 500

Total H.T :	2 500 CFP
T.G.C :	275 CFP
Total T.T.C :	2 775 CFP

Signature :

Etablissement Metallurgique Caledoniens

14, avenue baie de Koutio

TEL : 260.260 FAX : 26.99.89

Date : 04/12/2024

Num de fiche : 12240762

Transporteur : TMT

Camion : 312727+455281

Heure entrée : 12:31

Heure sortie : 12:31

Client :

SVP MANA

Chantier :

NORMANDIE

98800 NOUMEA

98800 NOUMEA

Description	Poids Brut	Tare	Poids Net	Qté U	Tarif	Montant HT
FERRAILLE GROSSE	19 600	14 400	5 200	5,200	500/T	2 600

Total H.T : 2 600 CFP
T.G.C : 286 CFP
Total T.T.C : 2 886 CFP

Signature :

Etablissement Metallurgique Caledoniens

14, avenue baie de Koutio

TEL : 260.260 FAX : 26.99.89

Date : 05/12/2024

Num de fiche : 12240764

Transporteur : TMT

Camion : 312727+455281

Heure entrée : 12:32

Heure sortie : 12:32

Client :

SVP MANA

Chantier :

NORMANDIE

98800 NOUMEA

98800 NOUMEA

Description	Poids Brut	Tare	Poids Net	Qté U	Tarif	Montant HT
FERRAILLE GROSSE	19 550	14 350	5 200	5,200	500/T	2 600

Total H.T : 2 600 CFP
T.G.C : 286 CFP
Total T.T.C : 2 886 CFP

Signature :

Etablissement Metallurgique Caledoniens

14, avenue baie de Koutio

TEL : 260.260 FAX : 26.99.89

Date : 05/12/2024

Num de fiche : 12240765

Transporteur : TMT

Camion : 312727+455281

Heure entrée : 12:33

Heure sortie : 12:33

Client :

SVP MANA

Chantier :

NORMANDIE

-

98800 NOUMEA

98800 NOUMEA

Description	Poids Brut	Tare	Poids Net	Qté U	Tarif	Montant HT
FERRAILLE GROSSE	20 950	14 350	6 600	6,600	500/T	3 300

Total H.T :	3 300 CFP
T.G.C :	363 CFP
Total T.T.C :	3 663 CFP

Signature :

Etablissement Metallurgique Caledoniens

14, avenue baie de Koutio

TEL : 260.260 FAX : 26.99.89

Date : 05/12/2024

Num de fiche : 12240786

Transporteur : TMT

Camion : 312727+455281

Heure entrée : 13:20

Heure sortie : 13:20

Client :

SVP MANA

Chantier :

NORMANDIE

-

98800 NOUMEA

98800 NOUMEA

Description	Poids Brut	Tare	Poids Net	Qté U	Tarif	Montant HT
FERRAILLE GROSSE	18 800	14 350	4 450	4,450	500/T	2 225

Total H.T :	2 225 CFP
T.G.C :	245 CFP
Total T.T.C :	2 470 CFP

Signature :

Etablissement Metallurgique Caledoniens

14, avenue baie de Koutio

TEL : 260.260 FAX : 26.99.89

Date : 05/12/2024

Num de fiche : 12240787

Transporteur : TMT

Camion : 274908/455281

Heure entrée : 13:21

Heure sortie : 13:21

Client :

SVP MANA

Chantier :

NORMANDIE

-

98800 NOUMEA

98800 NOUMEA

Description	Poids Brut	Tare	Poids Net	Qté U	Tarif	Montant HT
FERRAILLE GROSSE	19 950	14 350	5 600	5,600	500/T	2 800

Total H.T :	2 800 CFP
T.G.C :	308 CFP
Total T.T.C :	3 108 CFP

Signature :

Etablissement Metallurgique Caledoniens

14, avenue baie de Koutio

TEL : 260.260 FAX : 26.99.89

Date : 05/12/2024

Num de fiche : 12240789

Transporteur : TMT

Camion : 274908/455281

Heure entrée : 13:23

Heure sortie : 13:23

Client :

SVP MANA

Chantier :

NORMANDIE

98800 NOUMEA

98800 NOUMEA

Description	Poids Brut	Tare	Poids Net	Qté U	Tarif	Montant HT
FERRAILLE GROSSE	24 250	14 300	9 950	9,950	500/T	4 975

Total H.T :	4 975 CFP
T.G.C :	547 CFP
Total T.T.C :	5 522 CFP

Signature :

Etablissement Metallurgique Caledoniens

14, avenue baie de Koutio

TEL : 260.260 FAX : 26.99.89

Date : 05/12/2024

Num de fiche : 12240791

Transporteur : TMT

Camion : 274908/455281

Heure entrée : 13:24

Heure sortie : 13:24

Client :

SVP MANA

Chantier :

NORMANDIE

-

98800 NOUMEA

98800 NOUMEA

Description	Poids Brut	Tare	Poids Net	Qté U	Tarif	Montant HT
FERRAILLE GROSSE	17 000	14 300	2 700	2,700	500/T	1 350

Total H.T :	1 350 CFP
T.G.C :	149 CFP
Total T.T.C :	1 499 CFP

Signature :

Etablissement Metallurgique Caledoniens

14, avenue baie de Koutio

TEL : 260.260 FAX : 26.99.89

Date : 05/12/2024

Num de fiche : 12240792

Transporteur : TMT

Camion : 274908/455281

Heure entrée : 13:25

Heure sortie : 13:25

Client :

SVP MANA

Chantier :

NORMANDIE

-

98800 NOUMEA

98800 NOUMEA

Description	Poids Brut	Tare	Poids Net	Qté U	Tarif	Montant HT
FERRAILLE GROSSE	23 750	14 300	9 450	9,450	500/T	4 725

Total H.T :	4 725 CFP
T.G.C :	520 CFP
Total T.T.C :	5 245 CFP

Signature :

Etablissement Metallurgique Caledoniens

14, avenue baie de Koutio

TEL : 260.260 FAX : 26.99.89

Date : 06/12/2024

Num de fiche : 12240732

Transporteur : TMT

Camion : 445910+455281

Heure entrée : 10:36

Heure sortie : 10:36

Client :

SVP MANA

Chantier :

NORMANDIE

98800 NOUMEA

98800 NOUMEA

Description	Poids Brut	Tare	Poids Net	Qté U	Tarif	Montant HT
FERRAILLE PETITE	18 000	14 480	3 520	3,520	500/T	1 760

Total H.T : 1 760 CFP

T.G.C : 194 CFP

Total T.T.C : 1 954 CFP

Signature :

Etablissement Metallurgique Caledoniens

14, avenue baie de Koutio

TEL : 260.260 FAX : 26.99.89

Date : 06/12/2024

Num de fiche : 12240741

Transporteur : TMT

Camion : 312727+455281

Heure entrée : 11:04

Heure sortie : 11:12

Client :

SVP MANA

Chantier :

NORMANDIE

98800 NOUMEA

98800 NOUMEA

Description	Poids Brut	Tare	Poids Net	Qté U	Tarif	Montant HT
FERRAILLE PETITE	17 280	14 500	2 780	2,780	500/T	1 390

Total H.T :	1 390 CFP
T.G.C :	153 CFP
Total T.T.C :	1 543 CFP

Signature :

Etablissement Metallurgique Caledoniens

14, avenue baie de Koutio

TEL : 260.260 FAX : 26.99.89

Date : 06/12/2024

Num de fiche : 12241350

Transporteur : TMT

Camion : 312727+455281

Heure entrée : 08:18

Heure sortie : 08:18

Client :

SVP MANA

-

98800 NOUMEA

Chantier :

NORMANDIE

-

98800 NOUMEA

Description	Poids Brut	Tare	Poids Net	Qté U	Tarif	Montant HT
FERRAILLE GROSSE	23 350	14 550	8 800	8,800	500/T	4 400

Total H.T :	4 400	CFP
T.G.C :	484	CFP
Total T.T.C :	4 884	CFP

Signature :

Etablissement Metallurgique Caledoniens

14, avenue baie de Koutio

TEL : 260.260 FAX : 26.99.89

Date : 06/12/2024

Num de fiche : 12241351

Transporteur : TMT

Camion : 312727+455281

Heure entrée : 08:19

Heure sortie : 08:19

Client :

SVP MANA

Chantier :

NORMANDIE

-

-

98800 NOUMEA

98800 NOUMEA

Description	Poids Brut	Tare	Poids Net	Qté U	Tarif	Montant HT
FERRAILLE GROSSE	24 950	14 500	10 450	10,450	500/T	5 225

	Total H.T : 5 225 CFP
	T.G.C : 575 CFP
	Total T.T.C : 5 800 CFP

Signature :

Etablissement Metallurgique Caledoniens

14, avenue baie de Koutio

TEL : 260.260 FAX : 26.99.89

Date : 06/12/2024

Num de fiche : 12241352

Transporteur : TMT

Camion : 312727+455281

Heure entrée : 08:20

Heure sortie : 08:20

Client :

SVP MANA

Chantier :

NORMANDIE

98800 NOUMEA

98800 NOUMEA

Description	Poids Brut	Tare	Poids Net	Qté U	Tarif	Montant HT
FERRAILLE GROSSE	21 300	14 550	6 750	6,750	500/T	3 375

Total H.T : 3 375 CFP
T.G.C : 371 CFP
Total T.T.C : 3 746 CFP

Signature :

Annexe 5 : Bail SIC

Client



SOCIETE IMMOBILIERE DE
NOUVELLE-CALEDONIE
SAEM au capital de 4 530.000.000 F CFP
RCS B 202978 - RIDET 202978 001

Contrat N° : 1880 6001 01
Résidence : ZONE INDUSTRIELLE DE NORMANDIE
Lot n° : 115
Client : SVP MANA

AVENANT 2

A la convention d'occupation précaire en date du 14 MAI 2008
Enregistré à Nouméa le 05 JUIN 2008
F°134 N°1611 Bord 149/14

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La SOCIETE IMMOBILIERE DE NOUVELLE-CALEDONIE, Société Anonyme d'Economie Mixte constituée dans le cadre de la loi N° 46-860 du 30 avril 1946 dont le siège social est à NOUMÉA, 15, rue Guynemer, désignée ci-après par le sigle "SIC", représentée pour les présentes, par la Directrice de la Gestion Locative, Mme Françoise SUVE, domiciliée en cette qualité audit siège,

ci-après dénommée "le Bailleur",
d'une part,

ET

1°) SARL SURFACES VERTES PROPRES MANA, « SVP MANA » société à responsabilité limitée, au capital de 1 000 000 F CFP, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Nouméa sous le n° B 623 595, dont le siège social est situé à 96, Lotissement Loko, Vallon Dore, 98810 MONT DORE, BP 188 - 98845 NOUMÉA CEDEX, représentée par son gérant, M. André BEAUVOIS, domicilié en cette qualité audit siège.

ci-après dénommé "le Preneur",
d'autre part,

RAPPEL DES FAITS :

Par acte sous seing privé en date du 14 mai 2008, enregistré à Nouméa le 05 juin 2008, folio n°134 N° 1611 Bord 149/14, la SIC a fait à bail et donné à la SARL SURFACES VERTES PROPRES MANA, SVP MANA, un terrain destiné à l'exploitation de valorisation de déchets vers situé au lot 115 de la zone industrielle de Normandie pour une durée de TROIS ANS, à compter du 1^{er} mai 2008, modifiée par avenant n°1 portant la durée à CINQ ANS.

Que par courriel en date du 30 mars 2011, M. BEAUVOIS, gérant de la SVP MANA, nous informait de l'obtention du marché public pour le traitement à titre pilote des boues de stations d'épuration de Nouméa. En plus du traitement des déchets verts, se fera le traitement des déchets verts mélangés aux boues de station d'épuration. Il sollicitait donc de la SIC l'autorisation d'exploiter ces boues sur le terrain qu'il occupe, conformément aux règles en vigueur. Qu'en conséquence l'article III - Destination des lieux, de la convention d'occupation précaire change, à compter du 1^{er} mai 2011.

CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article III : Destination des lieux

Le terrain présentement loué devra servir au Preneur exclusivement à l'activité de :

INSTALLATION DE COMPOSTAGE ET DE TRAITEMENT DE DECHETS VERTS ET DE BOUES

Il n'est pas autrement dérogé aux autres clauses, charges et conditions du bail.

Fait en trois exemplaires originaux à Nouméa le 25/05/2011

SVP MANA

Signature précédée de « *lu et approuvé* »

M. BEAUVOIS, Gérant

C'est approuvé

DUPLICATA

Original enregistré à Nouméa, le Directrice de la Gestion Locative
F° 18 N° 198 Bord 158/10
Reçu : SEPT MILLE FRANCS

Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie

Françoise SUVE
20 JUIN 2011